Tu as eu en partie raison et tu as eu en partie tort.

Ibn ʿAbbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Un homme vint au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et lui dit : " Cette nuit, j'ai vu en songe un nuage qui laissait tomber en gouttes du beurre et du miel et les gens se sont précipités pour les recueillir dans leurs paumes, certains en prirent beaucoup tandis que d'autres en prirent peu. Lorsque tout à coup une corde lia le ciel à la Terre et je te vis saisir cette corde et t'élever [dans les airs]. Ensuite, un autre homme vint et s'est [aussi] saisi de la corde et s'éleva également. Puis, un autre homme vint encore qui s'est [aussi] saisi de la corde et s'éleva grâce à elle. Enfin, un troisième homme vint, il s'est saisi de la corde mais celle-ci s'est rompue puis elle s'est de nouveau liée [et il put finalement s'élever dans les airs.] Abû Bakr dit alors : " Ô Messager d'Allah ! Toi pour qui je sacrifierai mon père, par Allah, laisse-moi donner l'interprétation de ce songe ! - Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit : Interprète-le ! - Il a dit : Le nuage c'est l'Islam ; le miel et le beurre qui en tombent, c'est le Coran et sa douce saveur qui tombent ; certains en prennent beaucoup, tandis que d'autres peu. Quant à la corde liant le ciel à la Terre, c'est la Vérité sur laquelle tu es [et que tu nous as apportée] et en t'y attachant, Allah t'a élevé. Après toi, un homme viendra et se saisira de cette corde [de la Vérité] et grâce à elle, il s'élèvera [lui aussi]. Un autre homme viendra ensuite, s'en saisira et s'élèvera [lui aussi]. Enfin, un autre homme viendra, il se saisira de la corde mais celle-ci se rompra puis se liera de nouveau et alors l'homme s'élèvera. Ô Messager d'Allah ! Toi pour qui je sacrifierai mon père, informe-moi si j'ai eu raison ou si j'ai eu tort ? - Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a alors dit : Tu as eu en partie raison et tu as eu en partie tort ! - Il [Abû Bakr] dit : Par Allah ! Ô Messager d'Allah, je t'en prie, dis-moi en quoi je me suis trompé. - Il [lui] répondit : Ne jure pas ! " »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Un homme est venu au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et l'a informé avoir vu en songe un nuage qui laissait tomber en gouttes du beurre et du miel et les gens qui se précipitaient pour en prendre dans leurs paumes, certains en prirent beaucoup tandis que d'autres en prirent peu. Soudain, une corde lia le ciel à la Terre et l'homme vit le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) la saisir et s'élever [dans les airs]. Ensuite, un autre homme se saisit de la corde et s'éleva également. Puis, un autre homme se saisit de la corde et s'éleva à son tour. Enfin, un troisième homme se saisit de la corde mais celle-ci se rompit. Puis elle se lia de nouveau [et il put finalement s'élever dans les airs.]. Alors, Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ô Messager d'Allah ! Toi pour qui je sacrifierai mon père. Par Allah ! Laisse-moi donner l'interprétation de ce songe. » Alors le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Interprète-le ! » Abû Bakr a dit : « Le nuage est l'Islam » car le nuage donne de l'ombre à l'homme, il le protège de tout désagrément et il gratifie l'homme de la pluie, par la volonté d'Allah. Il en est de même de l'Islam : il protège le croyant de tout méfait et toute perte et il le gratifie en ce bas monde et dans l'au-delà. Ensuite, il a dit que ce qui tombait en

gouttes de miel et de beurre, c'était le Coran et sa douce saveur qui tombaient : certaines personnes en prennent beaucoup, tandis que d'autres peu. [Puis, il dit :] « Quant à la corde liant le ciel à la Terre, alors c'est la Vérité sur laquelle est le Messager d'Allah, à laquelle tu t'attaches et grâce à laquelle Allah t'élève. Ensuite, après toi, un homme s'y attachera et grâce à elle il s'élèvera [lui aussi]. » Cet homme fut Abû Bakr Aṣ-Ṣiddîq (qu'Allah l'agrée) car il a établi la Vérité après le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) au sein de sa communauté. Puis, « un autre homme » se saisira de la corde [de la Vérité], et cet homme c'est 'Umar ibn Al-Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) et il s'élèvera [lui aussi] grâce à elle. Enfin, « un autre homme » se saisira de la corde, et cet homme c'est 'Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée) mais la corde se rompra puis se liera de nouveau et alors il s'élèvera. Ceci fait allusion au meurtre d'Uthmân et que le califat passera ensuite à 'Alî (qu'Allah les agrée) ou aux troubles que rencontrera 'Uthmân [durant son califat] qu'il parviendra à gérer et grâce auxquels il s'élèvera. Ensuite, Abû Bakr a dit : « Ô Messager d'Allah ! Informe-moi si j'ai eu raison ou si j'ai eu tort dans l'interprétation de ce rêve ? » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit alors : « Tu as eu en partie raison et tu as eu en partie tort ! » Il a été dit que son erreur a résidé sur le fait d'interpréter uniquement le beurre et le miel par le Coran alors que ce sont deux choses. Il aurait dû interpréter ces deux choses par le Coran et la Tradition car cette dernière est l'explication du Livre qui est descendu sur lui [c'est à dire : sur le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut)]. En effet, grâce à eux deux, les jugements se complètent comme se complète leur délice. Il a [aussi] été dit que l'erreur résidait sur la justesse de l'interprétation, à savoir que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) était le nuage et que le beurre et le miel étaient le Coran et Tradition. Il a [encore] été dit que le beurre et le miel laissaient supposer la science et les œuvres ou encore la compréhension et la mémorisation. Enfin, il a été dit qu'on devait avant tout se taire concernant l'explication de l'erreur d'Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) car le Prophète lui-même (sur lui la paix et le salut) s'était tu à son sujet. Puis, Abû Bakr a conjuré le Prophète (sur lui la paix et le salut) de l'informer de son erreur et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ne jure pas ! » C'est-à-dire : Ne répète pas ton juron ! Car Abû Bakr avait déjà juré. Il a été dit que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'a pas demandé à Abû Bakr de se délier de son juron car le déliement du juron est privé dès lors où il n'y a pas de préjudice ni de difficulté apparente. Et il se peut aussi que sachant que la corde se briserait avec 'Uthmân (qu'Allah l'agrée), à savoir [par le biais de] son meurtre, ainsi que des guerres intestines et des troubles inquiétants [qui se produiraient], il répugna de les évoquer par crainte qu'ils se diffusent et se propagent.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/10848